

APPEL À PROJETS 2018

ÉCONOMIE CIRCULAIRE GRAND EST

SYNTHÈSE

VOLET 1

Optez pour une stratégie novatrice et durable

VOLET 2

Optimisez la consommation et la gestion de vos ressources

VOLET 3

Interagissez avec les acteurs de votre territoire



OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets est conçu pour :

- **vous accompagner sur tous les axes de l'économie circulaire** et ainsi réduire votre consommation de ressources et vos impacts environnementaux ;
- **envisager de nouvelles approches économiques.**

Les projets peuvent être portés individuellement ou collectivement.

Il est décomposé en 3 volets :

> VOLET 1 :

optez pour une « stratégie novatrice et durable »

Revisitez l'ensemble de vos processus, des achats à la conception de vos produits et/ou services associés.

> VOLET 2 :

optimisez la consommation et la gestion de vos ressources

Diminuez et optimisez votre consommation de ressources (eau, énergie, matières premières) par l'amélioration de vos procédés, le recyclage interne, etc.

> VOLET 3 :

interagissez avec les acteurs de votre territoire

Valorisez les potentialités et ressources locales en mettant en œuvre de nouveaux axes de collaboration vous permettant de mieux valoriser matières premières, eau, énergie et/ou de partager des services.

> PROCÉDURE - CALENDRIER

Les dates limites de dépôt des dossiers sont :

- pour la première session **> vendredi 13 mars 2018** à minuit
- pour la deuxième session **> vendredi 8 juin 2018** à minuit
- pour la troisième session **> vendredi 5 octobre 2018** à minuit

> PLUS D'INFO

L'appel à projets et le **dossier de candidature** sont téléchargeables sur :

- www.grand-est.ademe.fr
- www.grandest.fr
- www.grand-est.gouv.fr
- www.eau-rhin-meuse.fr
- www.climaxion.fr

CONTACTS

DÉPARTEMENTS 54, 55, 57 ET 88	DÉPARTEMENTS 08, 10, 51 ET 52	DÉPARTEMENTS 67 ET 68
Laurent POULAIN ADEME 34 avenue André Malraux 57000 Metz 03 87 20 03 74 laurent.poulain@ademe.fr	Benoît DEVAUX ADEME 116 avenue de Paris 51000 Châlons-en-Champagne 03 26 69 58 45 benoit.devaux@ademe.fr	Emilie ALBISSER ADEME 8 rue Adolphe Seyboth 67000 Strasbourg 03 88 15 58 91 emilie.albisser@ademe.fr
Pascal DEPRez Région Grand Est Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz cedex 01 03 87 54 32 34 pascal.deprez@grandest.fr	Richard LUBIN Région Grand Est 5 rue de Jéricho 51037 Châlons-en-Champagne cedex 03 26 70 89 21 richard.lubin@grandest.fr	Dinara BOURGEOIS / Virginie WOLFF Région Grand Est 1 place Adrien Zeller 67070 Strasbourg cedex 03 88 15 66 41 dinara.bourgeois@grandest.fr
DÉPARTEMENTS 54, 57, 67, 68 ET 08, 52, 55, 88 PARTIELLEMENT		
Sandrine ARBILLOT 03 87 34 47 71 sandrine.arbillot@eau-rhin-meuse.fr	Amélie HEUZE 03 87 34 46 72 amelie.heuze@eau-rhin-meuse.fr	
Agence de l'Eau Rhin Meuse « Le Longeau » - Route de Lessy Rozérieulles BP 30019 57161 Moulins-lès-Metz cedex		

VOLET 1

économie de fonctionnalité / éco-conception / achats durables

► PORTEURS DE PROJETS ÉLIGIBLES

- Les entreprises de tous secteurs d'activités confondus portant un projet stratégique sur le territoire de la région Grand Est ;
- Les fédérations d'entreprises, chambres consulaires ou associations représentant les entreprises peuvent également proposer des opérations collectives regroupant cinq entreprises au minimum.

► PROJETS ÉLIGIBLES

- Études de diagnostic ;
- Études d'accompagnement ;
- Certains investissements nécessaires, suite à une étude préalable, à la mise en place de la nouvelle stratégie de l'entreprise.

► MODALITES D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Selon la taille de l'entreprise, taux maximum d'aide :

- Étude > de 50 à 70%
- Investissement > de 40 à 60%
- Animation dans le cadre d'opération collective > de 50 à 70%

VOLET 2

eau / énergie / matières premières

Les projets peuvent présenter une approche multicritères (eau, énergie, matières). Ils seront traités selon le flux principal sur lequel porte la réduction.

► PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES

AXE EAU

Les entreprises ou associations utilisatrices d'eau implantées en région Grand Est. Les fédérations d'entreprises, chambres consulaires ou associations représentant les entreprises peuvent également être porteuses de projets d'actions collectives regroupant cinq entreprises au minimum.

AXE ÉNERGIE

Pour en savoir plus, téléchargez le dispositif d'aides aux entreprises pour l'efficacité énergétique des procédés sur www.climaxion.fr ; rubrique « Aides financières ».

AXE MATIÈRES PREMIÈRES

Les entreprises ou associations productrices de déchets implantées en région Grand Est. Les fédérations d'entreprises, les chambres consulaires ou associations représentant les entreprises peuvent également être porteuses de projets d'actions collectives regroupant cinq entreprises au minimum.

► PROJETS ELIGIBLES

AXE EAU

Études ou investissements permettant d'économiser la ressource en eau par la prévention ou la gestion.

AXE ÉNERGIE

Pour en savoir plus, téléchargez le dispositif d'aides aux entreprises pour l'efficacité énergétique des procédés sur www.climaxion.fr ; rubrique « Aides financières ».

AXE MATIÈRES PREMIÈRES

Études ou investissements permettant d'économiser les ressources en matières premières par la prévention ou la gestion.

► MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

AXE EAU

Selon la taille de l'entreprise,
taux maximum d'aide :

- Étude > de 50 à 70%
- Investissement > de 40 à 60%
- Animation dans le cadre d'opération collective > jusque 80% ou forfait de 220 €/j.

AXE ÉNERGIE

Les projets d'efficacité seront
instruits au fil de l'eau dans le cadre
du dispositif climaxion.

Pour en savoir plus,
téléchargez le dispositif d'aides
aux entreprises pour l'efficacité
énergétique des procédés
sur www.climaxion.fr ;
rubrique « Aides financières ».

AXE MATIÈRES PREMIÈRES

Selon la taille de l'entreprise,
taux maximum d'aide :

- Étude > de 50 à 70%
- Investissement > de 20 à 55%
- Animation dans le cadre d'opération collective > de 50 à 70%

VOLET 3

écologie industrielle et territoriale

► PORTEURS DE PROJETS ÉLIGIBLES

- Acteurs publics : collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), chambres consulaires, pays, groupements d'intérêt public... ;
- Acteurs privés : entreprises, instances inter-entreprises, groupements d'intérêt économique (GIE), gestionnaires de zones, associations... dotés d'un pouvoir décisionnaire par ses membres.
- Un co-portage mixte est également possible.

► PROJETS ÉLIGIBLES

- Synergies opérées directement entre plusieurs entreprises ;
- Démarches territoriales (territoires en émergence ou territoires déjà engagés dans une démarche EIT).

► MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Selon la taille de l'entreprise et dans le cadre d'une activité économique ou non, taux maximum d'aide :

- Animation et communication ponctuelle > 70% ou 220 €/j.
- Animation par un.e chargé.e de mission avec un programme d'actions sur 3 ans maximum > Forfait de 36 k€/an par ETPT
- Étude de faisabilité > 50 à 80%
- Investissement > de 20 à 80%

Tous les contacts
sur www.climaxion.fr

